

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Melun, le lundi 15 novembre 2021

Education au développement durable (EDD)

Monsieur le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :

Floren GILAT

Inspectrice de l'éducation nationale

Mél : [Ce.0771137t@ac-creteil.fr](mailto:Ce.0771137t@ac-creteil.fr)

Guillemette LAMY

Christophe ANSART

Conseillers pédagogiques départementaux

Mél : [guillemett.lamy@ac-creteil.fr](mailto:guillemett.lamy@ac-creteil.fr)

[Christophe.ansart@ac-creteil.fr](mailto:Christophe.ansart@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte-Rossignol

77 000 Melun

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles,

s/c Mesdame et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale,

Circulaire EDD 2021

**Objet : Prix de l'action éco-délégué de l'année 2022**

**Références :**

-Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (articles 5. et 6 modifiant le code de l'éducation)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

-Loi n° 2019-791 du 26-07-2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

-Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

-Circulaire MENE1924799C- circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)

Ce prix vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués en faveur du développement durable, dans leur établissement scolaire.

Il concerne **les éco-délégués de classe**. Il s'inscrit dans le prolongement des nouveaux axes de la politique d'éducation au développement durable qui se sont notamment traduits par la recommandation d'élection d'éco-délégués dans chaque classe pour les CM1 CM2.

Organisé en **trois catégories distinctes (école, collège et lycée)**, ce prix est ouvert aux élèves de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Pour sa première édition en 2021, ce prix avait permis de distinguer 73 lauréats académiques et 3 lauréats nationaux, issus de l'ensemble des 30 académies.

Les participants doivent réaliser **une vidéo de 1 min 30 présentant leur démarche** pour mettre en place un projet de développement durable dans leur école, **en croisant au moins deux thématiques**, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité. La méthode de travail

qui peut être opérée **collectivement entre élèves, enseignants et partenaires extérieurs** a également son importance pour départager les candidats.

Cette 2<sup>ème</sup> édition intervient dans le contexte d'un nouveau renforcement de l'éducation au développement durable (EDD). En effet, la loi Climat et Résilience donne un signal fort en renforçant le cadre législatif de l'EDD. Elle élargit désormais les missions des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, dans chaque collège et lycée (CESCE). Parallèlement, l'Éducation nationale encourage le développement de projets et de ressources pédagogiques en portant, cette année 2021-2022, une attention particulière aux thématiques de l'eau et de la mer.

#### **Modalités de participation :**

Chaque école peut présenter uniquement une candidature. La candidature comprend **une vidéo (1 min 30 maximum) et un texte d'accompagnement (1 page maximum)**. La vidéo doit être en rapport avec un travail réalisé ou engagé, mais pas nécessairement achevé.

**Les dossiers sont envoyés jusqu'au 31 mars 2022 par voie électronique (utiliser un système de transfert de fichier lourd pour la vidéo) à la mission académique EDD :**

[ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr)

Merci de préciser dans l'objet du message : « prix de l'action éco-déléguée 2022 »

L'envoi est réalisé par la direction ou par le personnel référent EDD ou un enseignant (sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription).

Les participants à la vidéo devront avoir signé une autorisation de droit à l'image.

Le **règlement complet** est joint à cette circulaire.

D'autres informations sont consultables ici :

<https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

#### **Sélection des lauréats et calendrier :**

La sélection se fait en deux temps :

- phase **académique** : le jury académique sélectionne un lauréat par catégorie dans chaque académie et transmet la sélection académique au ministère (4 mai 2022)
- phase **nationale** : un jury national sélectionne, parmi les lauréats académiques, un lauréat national pour chaque catégorie. Le palmarès national est annoncé en juin 2022, avec remise de prix. Les lauréats nationaux se verront remettre chacun une dotation de 1000 euros.

#### **Contacts académiques EDD :**

IA-IPR cheffe de la Mission académique EDD : Sophie Pons- secrétariat : [ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr)

Chargée de mission académique auprès de la cheffe de Mission : Clarisse Mazin [clarisse.mazin@ac-creteil.fr](mailto:clarisse.mazin@ac-creteil.fr)

#### **DSDEN 77**

IEN coordonnatrice dossier EDD : Florence Gilat : [Ce.0771137t@ac-creteil.fr](mailto:Ce.0771137t@ac-creteil.fr)

CPD culture scientifique 77 : Guillemette Lamy : [guillemett.lamy@ac-creteil.fr](mailto:guillemett.lamy@ac-creteil.fr)

CPD culture scientifique 77 : Christophe Ansart : [christophe.ansart@ac-creteil.fr](mailto:christophe.ansart@ac-creteil.fr)

**Pour le recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,**



Valérie DEBUCHY